



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Lettre d'information Natura 2000

Vallée de l'Anglin

N°7 - Juillet 2026



**Vienne
nature**

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

* La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

La France compte 1 776 sites Natura 2000, soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée

et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.

- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.

- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.



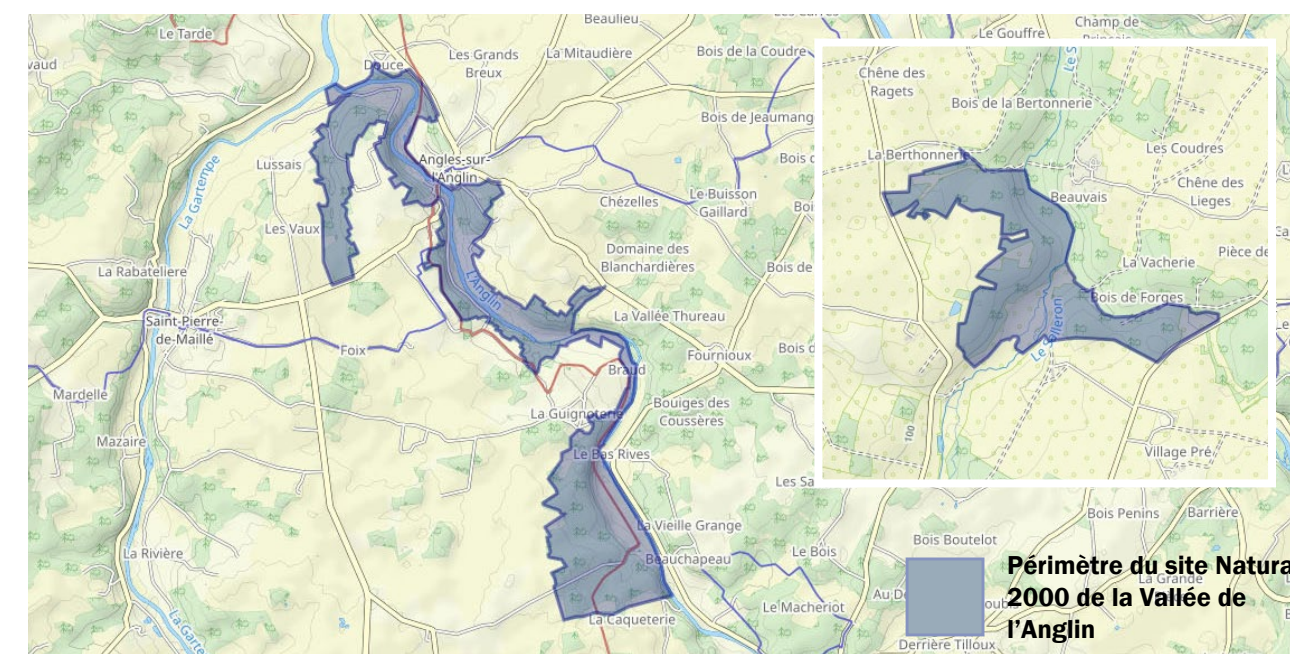
La Vallée de l'Anglin (FR 5400535)

Superficie de 568 ha, le site de la « Vallée de l'Anglin » est situé à l'est du département et concerne les communes d'Angles-sur-Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé et Béthines.

Ce plateau de calcaire corallien entaillé par la Vallée de l'Anglin présente une mosaïque de milieux remarquables : hautes falaises calcaires (les plus élevées du Poitou-Charentes) aux flancs desquelles s'ouvrent de nombreuses grottes naturelles, pelouses xérophiles et boisements thermophiles de chênes pubescents sur les rebords du plateau, prairies humides inondables des rives de l'Anglin, rivière à eaux courantes etc.

Beaucoup de ces milieux abritent des groupements végétaux rares et originaux qui structurent des habitats considérés comme gravement menacés en Europe et confèrent au site une importance communautaire ; cet intérêt est renforcé par la présence de populations diversifiées de chauves-souris.

L'association Vienne Nature, après avoir été en charge de la rédaction du Document d'objectifs (DOCOB), a été désignée animatrice de ce site Natura 2000.





Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la Politique agricole commune (PAC).

Elles ont pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers le maintien ou l'évolution des pratiques agricoles favorables pour la biodiversité.

Sur le territoire éligible aux MAEC, qui englobe les sites Natura 2000 de la Basse Vallée de la Gartempe et de la Vallée de l'Anglin, sept exploitations agricoles se sont engagées dans des mesures sur la période allant de 2023 à 2028.

Un peu plus de 95 ha de parcelles agricoles seront gérés pour assurer le maintien d'espèces sensibles avec un montant d'aide financière de l'ordre de 101 913 €.

Qu'est-ce qu'une MAEC localisée ?

C'est un contrat engagé à la parcelle, qui permet de maintenir ou de faire évoluer les pratiques agricoles en contrepartie d'une aide financière. Le signataire s'engage de manière volontaire à respecter le cahier des charges de la mesure qu'il a choisie et qui a bénéficié d'un diagnostic de Vienne Nature sur ce secteur, pour une durée de 5 ans.

Qui peut y souscrire ?

Les MAEC sont destinées à toutes personnes exerçant une activité agricole et qui déclarent les parcelles concernées à la PAC, qu'elle soit propriétaire ou exploitante (bail, etc.).

Sur quel type de parcelle s'applique une MAEC localisée ?

Une MAEC s'applique sur une surface exploitée par un agriculteur à l'intérieur du territoire éligible. La surface engagée doit être déclarée à la PAC l'année de la souscription si elle ne l'a jamais été auparavant. Le cumul sur une même exploitation entre MAEC « localisée » et MAEC « système » est possible sous certaines conditions.

Contacts

- **Miguel Gailledrat** - Vienne Nature : 07 69 39 05 96
- **Anne-Sophie Bazile** - Chambre d'Agriculture de la Vienne : 06 75 73 28 51
- **Aurélie Delmas** - Chambre d'Agriculture de la Vienne : 06 72 65 51 48

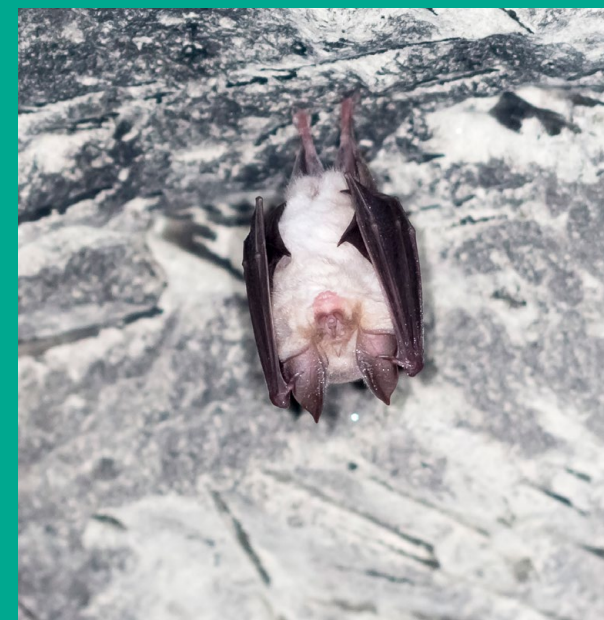
Actus du site Natura 2000

Comptages des chauves-souris de la Vallée de l'Anglin

Chaque année, Vienne Nature effectue un suivi des cavités souterraines afin de compter les chauves-souris en hibernation et pouvoir, entre autres, surveiller l'évolution des populations.

Ce comptage est effectué chaque année à la même période dans la Vallée de l'Anglin. En hiver, le manque de ressource alimentaire à l'extérieur ne permet pas aux chauves-souris de garder une activité. Les cavités permettent à celles-ci d'avoir de bonnes conditions pour hiberner, car la température y est stable. Cette année, trois grottes ont été prospectées en respectant le calme et en limitant le nombre de participants afin d'éviter le dérangement de ces animaux. Chaque chauve-souris est comptée et identifiée.

En 2026, pas moins de 885 individus de 8 espèces différentes ont pu être comptés. Ce chiffre varie d'une année à l'autre, mais reste dans la moyenne pour ces sites. Cependant, la population de Grand Murin semble continuer de baisser, contrairement au Rhinolophe euryale, en expansion tout comme dans le reste de la région.



Interventions en milieu scolaire : Ici commence la Mer

Dans le cadre du programme pédagogique Natura 2000, les élèves de primaire de l'école d'Angles-sur-l'Anglin ont travaillé sur le sujet du cycle de l'eau et de l'enjeu des déchets dans les milieux aquatiques.

La pollution des mers et des océans représente un enjeu majeur, notamment en raison de la quantité de déchets de toute nature qui contribue fortement à cette pollution. Dans les terres, notamment dans la Vienne, les élèves peuvent se sentir loin de cette pollution.

Or 80 % des déchets marins proviennent des activités terrestres et sont très divers : mégots, cotons-tiges, ballons, emballages, sacs... Les mers et océans étant en bout de course de nos fleuves et rivières, la préservation du milieu marin passe par celle de nos cours d'eau.

L'objectif de ces interventions était donc de travailler avec les élèves sur le cycle de l'eau pour prendre conscience que la pollution marine peut débiter dans sa propre rue...





Zoom sur le Lucane cerf-volant

Avec ses impressionnantes mandibules évoquant les bois d'un cerf, le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe. Derrière son apparence spectaculaire se cache pourtant un insecte discret, totalement inoffensif et indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Étroitement lié aux vieux arbres et au bois mort, il est l'une des espèces emblématiques de nos forêts.

Comment le reconnaître ?

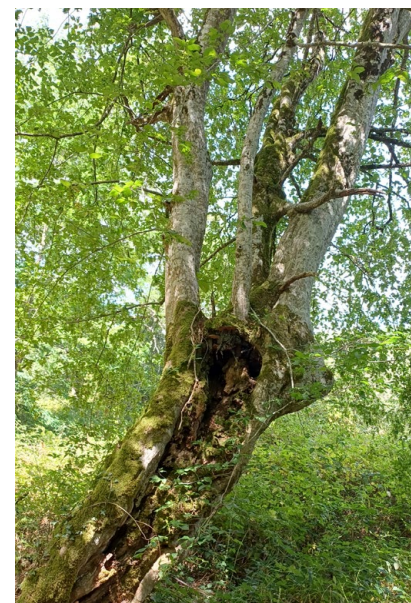
Le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) est facilement reconnaissable grâce aux grandes mandibules du mâle qui rappellent des bois de cerf et lui ont valu son nom. Elles servent surtout à impressionner les rivaux et à lutter pour l'accès aux femelles lors de la période de reproduction. Les femelles, plus petites, possèdent des mandibules beaucoup plus discrètes.

Le mâle peut mesurer jusqu'à près de 9 cm de longueur, faisant du lucane le plus grand coléoptère d'Europe. Malgré sa taille imposante et son apparence impressionnante, il est totalement inoffensif pour l'Homme.

Un cycle de vie lié au bois mort

Le lucane passe la majeure partie de son existence sous forme larvaire. Après la ponte, les larves se développent pendant trois à cinq ans dans les souches, les racines ou les troncs de feuillus en décomposition, notamment des chênes. Elles se nourrissent exclusivement de bois mort et participent activement à sa décomposition.

Cette longue phase larvaire est essentielle au recyclage de la matière organique en forêt. En transformant progressivement le bois en humus, les larves contribuent à la fertilité des sols et au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers.



À l'inverse, la vie adulte est très courte. De juin à août, les adultes émergent et s'activent principalement au crépuscule. Les mâles effectuent des vols lents et bruyants à la recherche des femelles.

Une espèce à préserver

Le Lucane cerf-volant est une espèce d'intérêt communautaire protégée par la directive européenne Habitats-Faune-Flore. Il constitue un excellent indicateur de la qualité écologique des milieux forestiers.

La disparition des vieux arbres, l'arrachage des haies, l'exploitation intensive des forêts ou encore l'élimination systématique des souches et du bois mort réduisent progressivement les habitats favorables à l'espèce. Préserver ces éléments est donc indispensable pour assurer le maintien de ses populations, mais aussi celui de toute la biodiversité qui leur est associée.

La femelle de lucane ne possède pas de mandibules hypertrophiées et peut être confondue avec un autre coléoptère, la Petite Biche. Pour les différencier, observez les élytres (ailes carapacées). Si leur couleur peut varier d'un individu à l'autre, elles possèdent toujours chez le lucane un aspect lisse et brillant cuivré, alors que leur aspect est noir, mat et légèrement granuleux chez la Petite Biche.

Les vieux arbres constituent des habitats de choix pour le Lucane cerf-volant.



Le Lucane et la Vallée de l'Anglin

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin offre de nombreux habitats favorables au Lucane cerf-volant. Les boisements de feuillus, les vieux chênes, les haies bocagères et les nombreux arbres sénescents présents sur le territoire constituent des conditions idéales pour son développement.

Espèce d'intérêt communautaire, le lucane fait partie des insectes ayant contribué à la désignation du site Natura 2000. Sa présence témoigne de la richesse écologique de la vallée et de la qualité de ses milieux forestiers.

Les actions menées dans le cadre de la politique Natura 2000 visent notamment à

préserver les vieux arbres, conserver le bois mort lorsqu'il ne présente pas de danger et maintenir les continuités écologiques entre les différents massifs forestiers. Ces mesures profitent au lucane, mais également à de nombreuses autres espèces dépendantes des arbres âgés.

Chacun peut également contribuer à sa préservation en laissant une vieille souche dans son jardin, en conservant un arbre mort lorsqu'il ne présente aucun risque ou encore en transmettant ses observations aux associations naturalistes. Ces gestes simples participent à la protection de ce coléoptère remarquable et de la biodiversité forestière dans son ensemble.



Informations

**Le site Natura 2000 de
la Vallée de l'Anglin :**
<https://vallee-anglin.n2000.fr/>

Natura 2000 en France :
www.natura2000.fr

Vienne Nature, 14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine-le-Comte
Tél. : 05 49 88 99 04
Email : contact@vienne-nature.fr
Site internet : www.vienne-nature.fr

Crédits

Couverture

Lucane cerf-volant, Samuel Ducept

Pages intérieures

Samuel Ducept, Roland Raimond,
Simon Thubé

4e de couverture

Samuel Ducept

Réalisation et mise en page

Caroline Lemenicier
Vienne Nature, 2026